

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

Date de la séance

14 AVRIL 2025

Date de la convocation

3 AVRIL 2025

Objet de la délibération

**Approbation du
Compte Financier Unique
(CFU) 2024**

1/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	19
Délégués suppléants présents :	4
Délégués suppléants avec voix délibérative :	2
Délégués avec pouvoir de vote :	5
POUR :	24
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

ET LE QUATORZE AVRIL

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :CA Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de M. BLANCQUART)CC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. BRIET)CC Coteaux Arrats Gimone : ALEM Pierre, DULONG Christian, GABRIEL Bruno, LAFFONT André (pouvoir de M. POMIES), BOUTANG GeoffreyCC de la Gascogne Toulousaine : DUPOUX Jean-LucCC des Deux Rives : BENVENUTO RaymondCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, GASQUET Marcel (en visio), MEILHAN Yves, DEPRINCE Jean-Luc (pouvoir de M. LATAPIE), COUREAU Jean-LouisCC Grand Sud T&G : ESTANOVE PhilippeCC Hauts Tolosans : LAMARQUE JacquesCC Cœur Coteaux Comminges : FRECHOU Alain (pouvoir de M. LAFFITEAU)CC Pays de Trie et Magnoac : ADER Jean-Pierre (en visio)**Délégués excusés :**

PENSIVY (CA Grand Auch), BLANCQUART (CC de la Lomagne Gersoise), LAFFITEAU (CC du Savès), POMIES (CC Coteaux Arrats Gimone), LATAPIE (CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise), BELLOC COULON (problème technique visio - CC Grand Sud T&G), DUPUY (CC des Deux Rives), SAMAIN, AVARELLO, DELLAC (CC Terres des Confluences)

Secrétaire de séance : M. GABRIEL Bruno**Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;
- Vu la délibération portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- Vu l'avis de la commission des Finances ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Syndicat mixte SYGRAL ;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat mixte SYGRAL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. GABRIEL est élu Président de séance pour le vote du CFU ;



- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID: 032-200090694-20250414-2025-41-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Date de la séance

14 AVRIL 2025

Date de la convocation

3 AVRIL 2025

Objet de la délibération

**Approbation du
Compte Financier Unique
(CFU) 2024**

2/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 34
Délégués titulaires présents : 19
Délégués suppléants présents : 4

Délégués suppléants avec voix
délibérative : 2
Délégués avec pouvoir de vote : 5

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

ET LE QUATORZE AVRIL

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :

CA Grand Auch Cœur de Gascogne : M. VERGÉ Patrick

CC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy

CC Val de Gers : BALAS Max

CC Coteaux Arrats Gimone : ALEM Pierre, DULONG Christian, GABRIEL Bruno, ARRIVETS Christophe, LAFFONT André

CC de la Gascogne Toulousaine : DUPOUX Jean_Luc

CC des Deux Rives : BENVENUTO Raymond

CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : AUZERIC André, MEILHAN Yves, DEPRINCE Jean-Luc (pouvoir de M. LATAPIE)

CC Grand Sud T&G : ESTANOVE Philippe

CC Hauts Tolosans : LAMARQUE Jacques

CC Cœur Coteaux Comminges : FRECHOU Alain (pouvoir de M. LAFFITEAU)

Délégués excusés :

M. PENSIVY Bernard (CA Grand Auch), BLANCQUART Philippe (CC de la Lomagne Gersoise), M. LAFFITEAU Alain (CC du Savès), BRIET Michel (CC Val de Gers), M. POMIES Christian (CC Coteaux Arrats Gimone), M. Marcel GASQUET, M. LATAPIE Gérard (CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise), M. BELLOC Alain, Mme COULON Marie-Christine (CC Grand Sud T&G), M. DUPUY Jean (CC des Deux Rives), SAMAIN Hugues, AVARELLO Georgette, DELLAC Patrick (CC Terres des Confluences), M. ADER Jean-Pierre (CC du Pays de Trie et du Magnoac)

Secrétaire de séance : M. GABRIEL Bruno

Considérant les éléments susvisés ;

M. le président n'ayant pas pris part au vote (ni sa voix, ni celle de son pouvoir n'ayant pas été comptées dans les résultats du vote),

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

1°/ Approuvent le Compte Financier Unique (CFU) 2024 ;

2°/ - Donne pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Fait et délibéré le 14/04/2025.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS